

Les infos de JANAILHAC

71
Juin 2024

Bulletin d'informations municipales

www.janailhac-mairie.fr



LE MOT DU MAIRE

L'évolution démocratique de ces dernières semaines révèle que nous sommes à la croisée des chemins. Le manque de repères pour un certain nombre de citoyens est accentué par une nouvelle forme de radicalité dans le débat politique.

Pourtant les défis pour notre nation sont nombreux, avec l'impérieuse nécessité de répondre aux enjeux sociaux, écologiques, climatiques et démocratiques. Au sein d'une Europe tiraillée, soumise à des pressions politiques fortes, amplifiée par la proximité d'une guerre à nos frontières, plus que jamais nous devons faire preuve de vigilance et de bienveillance entre les peuples, avec pour objectif une Europe plus forte, plus solidaire, plus réactive et plus fraternelle.

La réception de nos amis Alsaciens de Kilstett pour le 20^e anniversaire du jumelage fût un moment fort du week-end de l'Ascension. N'oublions pas l'origine de ce jumelage lié à l'exode de 1939 des familles alsaciennes sur notre territoire. La mémoire collective est parfois défaillante, sachons avec humilité et respect pérenniser ces échanges.

Je tiens à remercier l'association « Les Amis de Kilstett » et sa présidente Valérie De Marchi, pour la formidable organisation du séjour de nos hôtes Alsaciens en Haute-Vienne.

Au moment de la parution de la carte scolaire, la rentrée 2024/2025 donne la sensation d'un millésime au goût amer. Pour beaucoup de communes, le couperet est

brutal et massif à l'échelle de certains territoires, comme plus particulièrement celui du Sud-Ouest de la Haute-Vienne. La baisse des effectifs scolaires a entraîné une réduction du nombre de postes d'enseignants et la fermeture d'une classe à l'échelle du RPI. Une décision mathématique et donc trop mécanique doit interpeller le Ministère de l'Éducation Nationale à sortir d'une vision archaïque de la carte scolaire, et ainsi mieux appréhender les réalités de notre monde rural.

Le projet de loi relatif à l'accélération de productions d'énergies renouvelables entend doper leurs déploiements afin de rattraper le retard pris par la France. Le déroulement du processus d'identification des zones accélérations des ENR met à disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables sur leur territoire. La concertation sous forme de consultation a permis à la commune de délibérer pour déterminer des zones d'accélérations des ENR en prenant en compte vos différentes observations. La commune de Janailhac a par conséquent délibéré en faveur du déploiement des panneaux photovoltaïques sur toiture, ainsi que de la géothermie, et ne pas retenir de zones d'accélérations des ENR pour l'éolien, la méthanisation, ainsi que l'agrivoltaïsme.

La priorité de vos élus est de maintenir un même niveau de service, mais également de soutenir un investissement constant favorisant l'attrac-

tivité de notre commune, et le bien-vivre ensemble. Le débat d'orientation budgétaire 2024 s'est tenu en prenant en considération les réalités de votre quotidien. L'État a augmenté pour la 2^e année consécutive les bases locatives de la taxe foncière de manière significative. Le conseil municipal a donc décidé de voter une augmentation modérée des taux d'impositions de 1,50 %.

Les travaux liés à l'implantation de la nouvelle station d'épuration ont repris et s'acheveront par la pose du poste de refoulement, reliant l'ancienne station à la nouvelle. L'opération financière de cet investissement structurant pour la commune sera détaillée dans le numéro de décembre 2024.

Les aménagements de sécurité dans le centre bourg sur la RD118 vont se concrétiser sur la période estivale. Les travaux permettront de sensibiliser les usagers aux dangers de la vitesse et par conséquent, nous l'espérons, de les responsabiliser.

Le Conseil d'Aménagement Urbanisme et Environnement (CAUE) est intervenu à 3 reprises auprès des enseignants, des enfants de l'école, des agents et des élus référents pour proposer plusieurs scénarios et aménagements possibles concernant la réfection de la cour de l'école. Il appartiendra au Conseil Municipal de valider un projet et d'engager rapidement les demandes de subventions, de façon à concrétiser cet investissement à l'été 2025.

LE MOT DU MAIRE (suite)

Sujet de satisfaction s'il en est, le dynamisme du secteur associatif de la commune, et par la même de la mobilisation de femmes et d'hommes pour un objectif partagé. L'association tiers-lieu « Au Coin de la Place » est désormais structurée et réactive. Elle propose du lien social et un accès à de multiples activités en direction des usagers de notre bassin de vie, instituant ainsi les bases pour donner une nouvelle âme à la « Maison André ».

Je tiens chaleureusement à remercier toutes les autres associations, qui ne cessent de mettre en lumière notre charmante commune du Sud Haute-Vienne tout au long de l'année.

La rhétorique de Pierre de Coubertin est identifiable depuis quelques semaines sur les espaces verts de la commune. Il n'a pas échappé à nos agents ainsi qu'à la commission cadre de vie, de mettre en avant

les Jeux Olympiques de Paris 2024, contribuant ainsi à l'embellissement du bourg. Je tiens à remercier plus particulièrement Lucie pour son travail de recherche ainsi que pour la qualité de ses créations.

Que cette période estivale vous illumine avec l'arrivée tant attendue d'un soleil généreux et durable.

Bien fraternellement
Philippe Devarissias

Jumelage

LES AMIS DE KILSTETT



À l'occasion des 30 ans de la première visite des habitants de Kilstett et des 20 ans de la signature du premier serment de jumelage, une délégation d'une cinquantaine d'Alsaciens s'est déplacée en terre limousine du 9 au 12 mai. Certains – du Club Cyclo de Kilstett – firent même le déplacement à vélo !

L'association Les Amis de Kilstett leur avait concocté un séjour culturel et festif (visites guidées des cités médiévales de Saint-Yrieix-la-Perche et du Chalard, Puycheny, le château de Lavergne, la Lande de Saint Laurent notamment)

Le vendredi soir, on procéda à l'échange de cadeaux : de la poterie traditionnelle de Soufflenheim et du vin pour les

communes de Janailhac, La Meyze, La Roche-l'Abeille et Saint-Priest-Ligoure ; une plaque en métal gravée d'une phrase en occitan pour Kilstett. Cette dernière trouvera toute sa place sur le banc à l'ombre du châtaigner planté il y a déjà deux ans.

Un moment plus solennel se déroula le dimanche matin lors de la cérémonie au monument aux morts de La Meyze avec l'Harmonie Musicale de Kilstett et des enfants du RPI La Meyze/La Roche-l'Abeille qui ont chanté et récité des poèmes en lien avec la liberté et la solidarité entre les peuples. Cette commémoration fut ensuite suivie de la signature du serment de jumelage par la commune de La Meyze qui rejoint

enfin Janailhac et La Roche-l'Abeille en 2004, puis Saint-Priest-Ligoure en 2010.

Les enfants du RPI ont remis à Rosita Kaiser (adjointe au maire de Kilstett) une affiche qu'ils ont réalisée à l'attention des écoliers de Kilstett qui, à leur tour, leur ont fait parvenir leurs travaux.

Ce jumelage, marqué par l'histoire tragique de l'exil des Alsaciens en 1939, fut pour chacun un grand moment de fraternité, de partage, riche d'émotion et qui ne pourra que perdurer pour préserver cet élan d'amitié au profit des générations futures.

par Valérie De Marchi - Présidente de l'Association Les Amis de Kilstett

Le budget 2024

Toute l'actualité de Janailhac

71
Juin 2024

COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'ANNÉE 2023

Le compte administratif retrace la situation réelle des finances (recettes – dépenses) de la commune pour l'année écoulée.

Budget principal			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	454 575,30 €	Dépenses	156 801,25 €
Recettes	515 333,11 €	Recettes	170 903,02 €
Résultat d'exercice	60 757,81 €	Résultat d'exercice	14 101,77 €
Excédent reporté	23 898,40 €	Excédent reporté	- 50 715,61 €
Résultat final	84 656,21 €	Résultat final	- 36 613,84 €

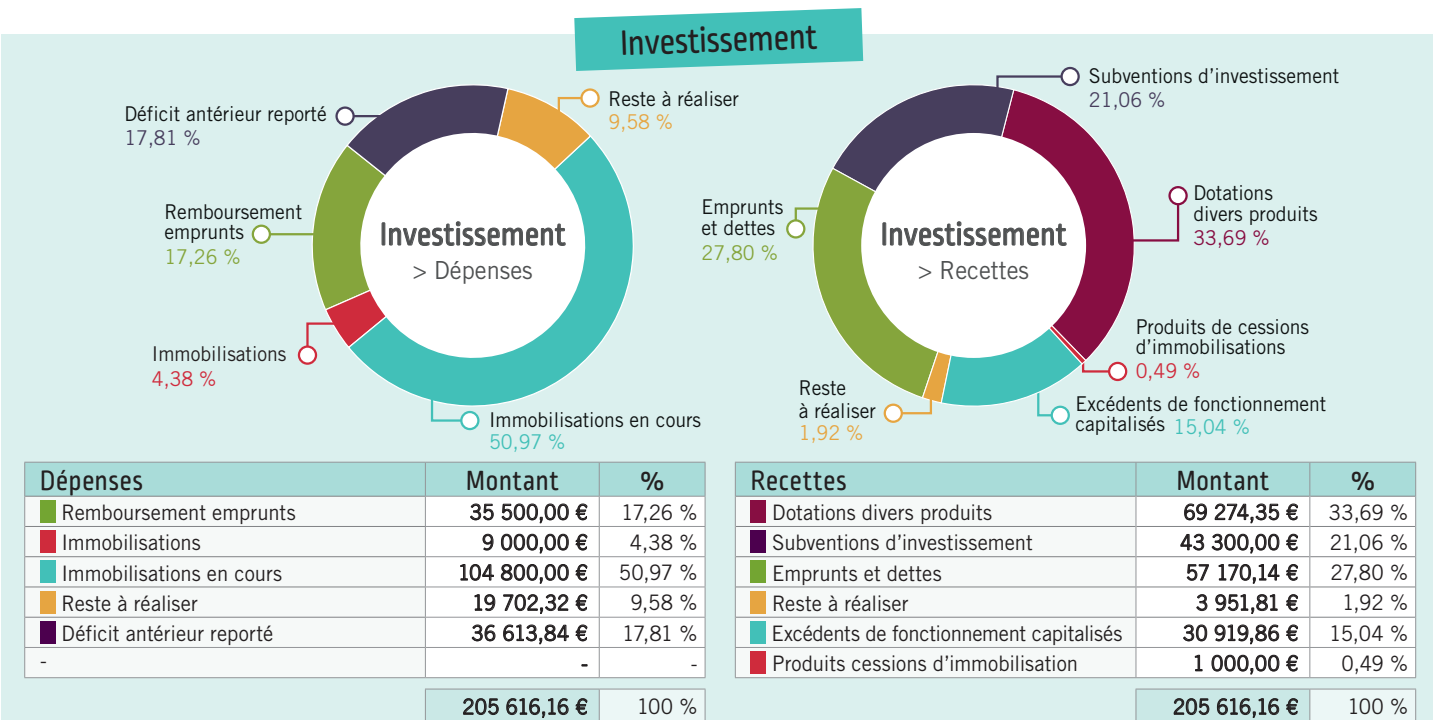
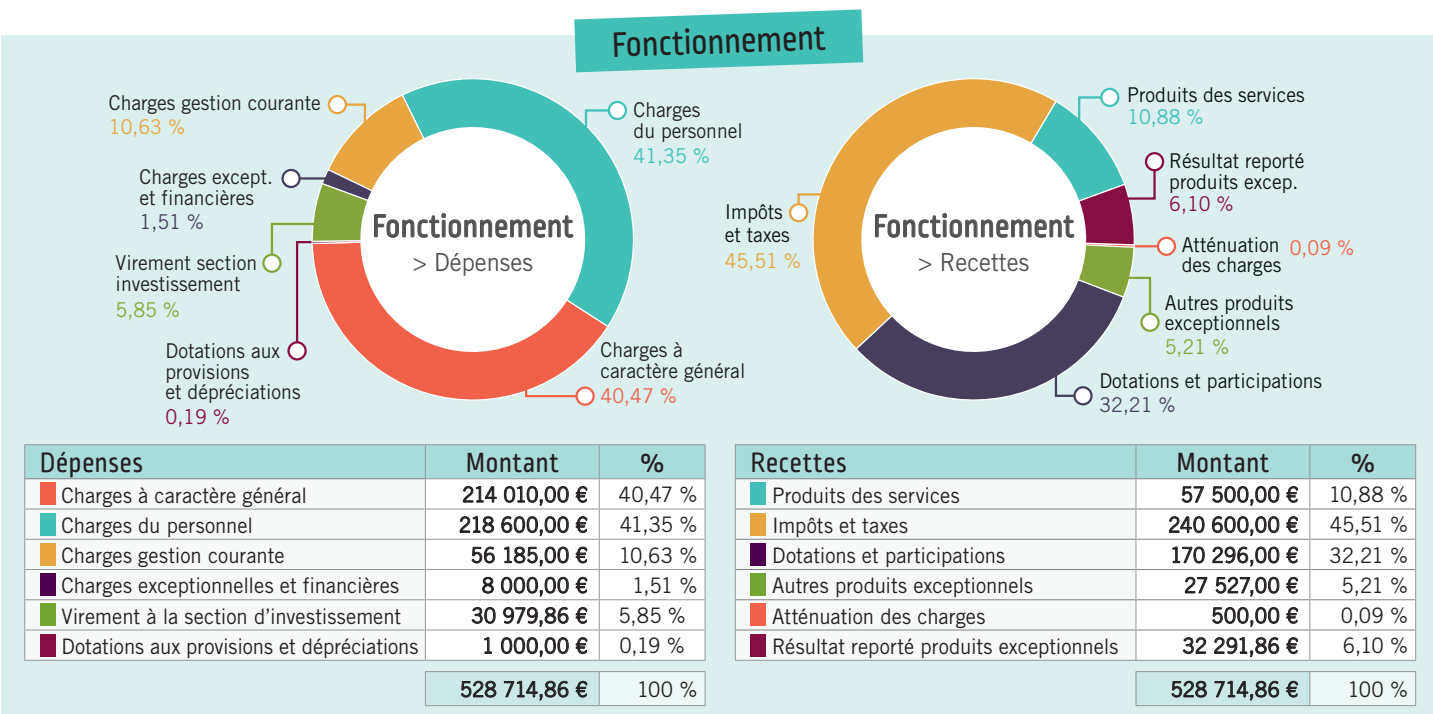
TAUX D'IMPOSITION

Comme la majeure partie d'entre vous a pu le constater, la taxe d'habitation a été supprimée. La perte de cette recette pour les communes est compensée par les recettes que le département percevait jusqu'à présent sur le foncier bâti. Le département est quant à lui compensé par l'État.

Suite à une décision de l'État, depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation est rétablie pour les résidences secondaires. Le conseil municipal doit fixer le taux d'imposition.

Taux sur votre avis de taxes foncières 2024 :

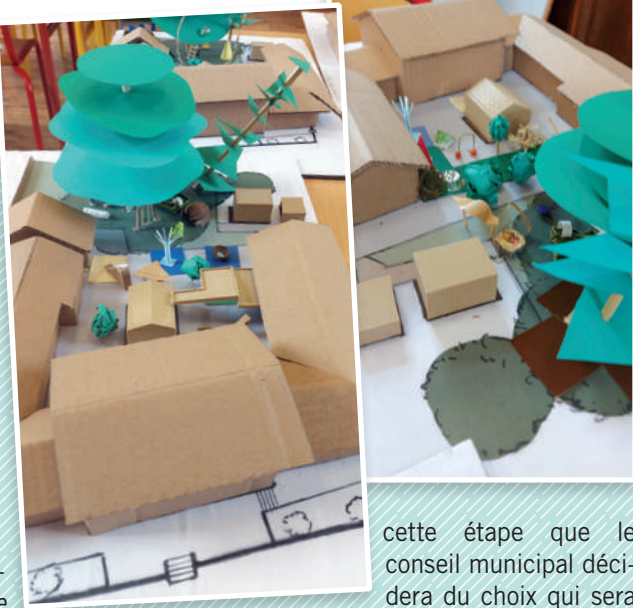
Taxes diverses	2023	2024
Taxe Foncière Bâti	36,28 %	36,82 %
Taxe Foncière Non Bâti	72,16 %	73,24 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,60 %	12,79 %



COUR DE L'ÉCOLE

L'école est au cœur des préoccupations de la municipalité, elle est le lieu de vie et des premiers apprentissages pour nos jeunes concitoyens. A la fin du 19^e siècle, les lois Jules Ferry ont rendu l'école obligatoire, laïque et gratuite. Ces lois ont obligé les communes à entreprendre la construction de maison d'école. Janailhac n'a pas dérogré à cette obligation. En 1886 est édifée l'école. Elle était constituée de deux classes pour les garçons et deux classes pour les filles. Un bâtiment central servait alors de mairie ainsi que de deux logements de fonction pour les enseignants. Un jardin, des toilettes et une cour complétaient cet équipement. Si les bâtiments ont été modifiés et transformés, la cour n'a subi aucun changement. Les importants travaux réalisés en 2014, 2015 et 2018 avec la construction de la nouvelle cuisine pour la cantine scolaire, l'installation de la chaufferie à

granulés et la réfection de la salle des fêtes, ont dégradé cet espace. Le passage d'engins, le creusement de tranchées ont transformé la cour. La municipalité a décidé de lui donner une nouvelle vie. C'est ainsi que le conseil municipal a demandé au CAUE (*Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne*) de l'accompagner dans cette démarche. Au cours du premier trimestre deux architectes de ce service ont travaillé avec les enfants pour élaborer un projet pour leur école. Trois rencontres ont eu lieu. Les enfants ont décrit leur cour idéale par des mots, des dessins et enfin par plusieurs maquettes. Les employés communaux et les associations émettront des avis. C'est après



cette étape que le conseil municipal décidera du choix qui sera fait et déposera les demandes de subventions auxquelles la commune pourra prétendre. Outre le fait que la sécurité et le bonheur des enfants soient garantis, la nouvelle cour devra répondre aux enjeux du monde de demain. Elle devra être plus végétalisée et moins imperméable. **Un beau challenge d'avenir.**

par Jean-Louis Goudier

BILAN EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le 22 juin 2022, l'éclairage public dans le bourg s'éteignait à 22 heures pour ne se rallumer que le lendemain, 23 juin, à 6 heures. Il convient après deux ans d'en dresser le bilan. Il n'y a pas eu d'acte malveillant au cours de la période. Nous n'avons rencontré qu'un souci aux alentours de la salle des fêtes. En effet, l'absence de lumière rendait la sortie de la salle difficile voire dangereuse. Nous avons donc installé trois luminaires solaires qui s'allument au passage d'une personne. Une des raisons qui avaient présidé au choix du Conseil était l'aspect financier du coût de l'électricité. Nous consommions alors 14 491

kWh annuellement d'électricité pour l'éclairage public et en 2023, 4 000 kWh soit une diminution de 10 000 kWh. En 2021, nous avons payé 1 951 € d'électricité. En 2023 nous avons payé 995 € soit une diminution de 1 000 € par rapport à 2021. En 2021, nous étions fournis par Total Énergie par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Vienne, dans le cadre d'un achat groupé. Aujourd'hui nous sommes fournis par EDF. Le **bilan est donc positif** : une diminution de la consommation donc du coût et une meilleure qualité de la nuit.

par Jean-Louis Goudier

ASSAINISSEMENT

Suite aux intempéries de ce début de printemps le raccordement à la nouvelle station d'épuration n'a pas pu être réalisé. Les travaux de la création du poste de refoulement des réseaux du bourg ont commencé le 15 juin 2024. Ils sont réalisés par l'entreprise PRADEAU et doivent se terminer fin juillet 2024. Ils sont réalisés à l'emplacement de l'ancienne station à proximité de l'atelier communal et du terrain multisport. **Soyez prudent lors de vos déplacements dans ce secteur.**

par Gérard Grenier

CIMETIÈRE

L'ancien cimetière était situé à l'emplacement du bâtiment de l'actuelle poste. Il fut transféré route de Maumont à la fin du 19^e siècle. Au début, ce furent quelques concessions qui y étaient édifiées. Le plus souvent il s'agissait de tombes. Elles étaient surmontées d'une croix ou d'une pierre qui les recouvrait. L'usage des désherbants n'existant pas alors, le cimetière faisait davantage penser à un pré, d'où émergeait de-ci de-là croix et pierres tombales. Il était fauché une ou deux fois l'an pour le bonheur du marguillier ou du cantonnier.

Le temps avançant, l'usage des désherbants se fit. Les allées reçurent leur dose de produits chimique pour supprimer les mauvaises herbes. Aujourd'hui, en ce début de 21^e siècle, l'usage des désherbants dans l'espace public est interdit. Notre commune s'est conformée à cette obligation. C'est ainsi que Lucie et Éric ont engazonné la quasi-totalité de ce champs de repos et la tondeuse à gazon a remplacé le pulvérisateur. Afin de lui donner un aspect plus nature, des charmilles provenant d'un bois de la commune, des rosiers grimpants et un hortensia ont été plantés. **Un aspect bucolique qui donne à notre cimetière un air de jardin paysager** comme on en trouve outre-Manche.

par Jean-Louis Goudier



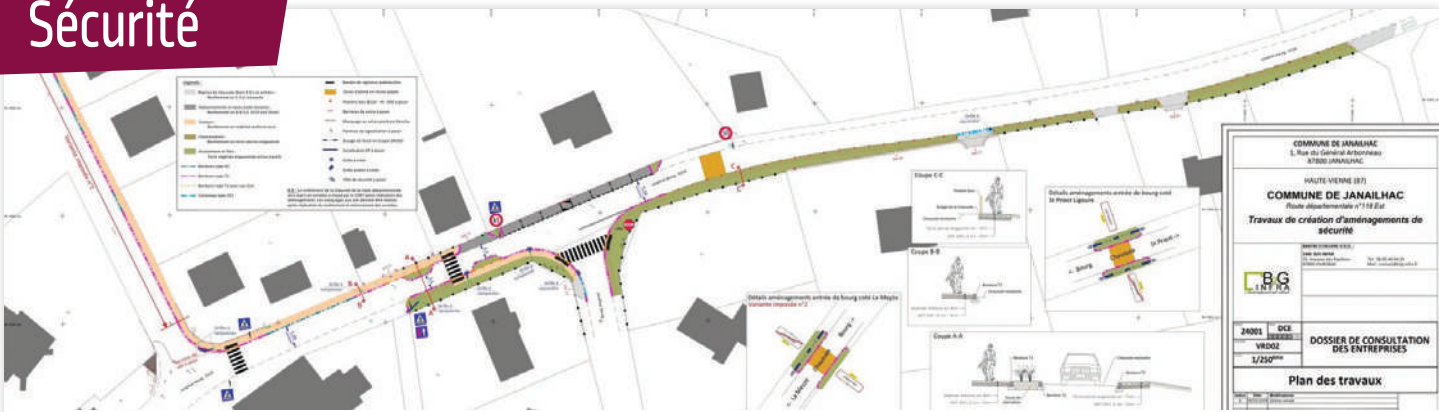
FLEURISSEMENT

Que de changements dans l'approche du fleurissement. Dans les années 1990, le fleurissement était constitué essentiellement par la plantation de fleurs qui étaient renouvelées chaque année. Ce fleurissement était consommateur d'eau et très onéreux par les frais de personnel qu'il générait (*arrosage, nettoyage des massifs, traitements et engrais*). Dans les années 2010, le fleurissement s'est voulu plus vertueux et l'est devenu. Des plantes vivaces sont entrées dans les parterres, le paillage des végétaux

est devenu la règle, la consommation d'eau a été diminuée, l'emploi de produits phytosanitaires et désherbants limité et interdit. Depuis quelques années, le fleurissement est associé à des thèmes : Jean de la Fontaine, Walt Disney, les voyages, etc. En cette année de jeux olympiques, la commission cadre de vie et les employés municipaux ont choisi de faire un clin d'œil à cette manifestation qui se déroulera à Paris au mois d'août. À l'occasion de la mise en place de la décoration estivale, les anneaux olympiques



ont fait leur apparition dans les massifs municipaux. Un magnifique cheval s'élance pour franchir l'obstacle que constitue l'immeuble Janus. Des personnages réalisés en osier, en pièces de récupération ainsi que les traditionnels jeux agrémenteront l'été de Janailhac **Bravo à celles et ceux qui ont participé à ces aménagements. Ces aménagements font de notre commune une commune attrayante où il fait bon vivre.** par la Commission Cadre de vie



AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ

La vitesse est limitée dans le bourg à 50 km/heure voir 30. La grande majorité des automobilistes respecte ces obligations. Cependant, quelques personnes y circulent à des vitesses excessives. Leur comportement met en danger la sécurité des autres automobilistes, des cyclistes, des riverains et d'eux-mêmes. **La municipalité a décidé de prendre ce sujet à « bras le corps ».** Après avoir fait réaliser une pré-étude par l'Agence Technique Départementale, le bureau d'étude B2G Infra, situé à Jourgnac, a été désigné pour accompagner la commune pour ce chantier :
• Le projet consiste à réaliser une écluse

ou goulot d'étranglement sur la RD118 à la hauteur de la Rue de Kilstett, cela obligera les automobilistes à réduire leur vitesse.
• L'installation de plots en bois (*châtaigner*) et l'empierrement du bas-côté sur le côté droit de la chaussée en allant vers Saint-Priest-Ligoure permettra de créer un trottoir sécurisé pour que les piétons puissent marcher en toute sécurité.
• Un cheminement va être créé Rue des Écoles, de l'école jusqu'à la rue de Kilstett afin de permettre aux enfants de se rendre au multisports de disposer d'un chemin sécurisé en stabilisé.
• La vitesse va être limitée dans la

totalité du bourg à 30 km/heure.
• Un marquage au sol avec des passages pour piétons ainsi qu'une signalisation marquant l'entrée en agglomération complètera cet aménagement. Des panneaux vont être installés afin d'être en conformité avec les textes réglementaires. Le coût de ce chantier est financé à 50 % par l'État dans le cadre des amendes de police. À la suite de ce chantier de sécurisation, le département réalisera la remise en état du revêtement de la chaussée par la mise en place d'un enrobé à chaud. par Jean-Louis Goudier



« AU COIN DE LA PLACE »

Notre nouvelle association, créée depuis le 16 avril 2024, a pour vocation l'animation et la gestion d'un tiers-lieu situé dans la maison André, leg de Monsieur André Garnier à la commune de Janailhac. Nous proposons aussi un lieu de réunion pour les associations et des activités culturelles et sociales. Des travaux de rénovation ont été effectués par les bénévoles de l'association et d'autres sont en cours. Actuellement plusieurs associations de la commune assurent leur réunion de fonctionnement dans les lieux. Lors de la fête de la St Eutrope, malgré un temps pluvieux, l'association a proposé une bourse aux plantes, des ateliers créatifs et un conte proposé par l'association Partage de Saint-Priest-Ligoure.

Dimanche 9 juin s'est tenu, sur la place Henri Bonnet, un premier marché avec des producteurs locaux suivants :

- La ferme des Baloffes (viande de porc), les jardins de Champagnac (légumes), Fraga abelhana (petits fruits) et De la graine à la bouteille (cidre, vinaigre et jus de pomme) de Saint-Priest de Ligoure, Bruno (œufs de poules, de cailles et viande agneau) et Les pigeonneaux du Moulin (volailles) de La Meyze, Les Ruchers de la Valentine (miel, pain d'épices et propolis) de Coussac, L'Atelier des 3 sœurs (confitures) de Saint-Maurice-les-Brousses.
- Les personnes qui ont eu le courage d'affronter la pluie ont pu manger des plats préparés par les producteurs.
- Guylain Nguba Boyeke, cofondateur vers la fin des années 80 des Yamakasis (jeunes sportifs qui pratiquent l'art du déplacement acrobatique en milieu urbain) et actuellement agriculteur à la ferme des Baloffes, était présent pour dédicacer son premier livre « Mémoires des cicatrices » et échanger avec les visiteurs.
- Un vide-maison a été proposé et restera en place pour les prochains

- dimanches.
- Une partie amicale de pétanque s'est déroulée sur la place Henri Bonnet avec des joueurs de Janailhac, La Roche-l'Abeille et Saint-Maurice-les-Brousses.
 - Une buvette tenue par l'association de marcheurs « Au fil de l'Isle » a proposé de la bière de la Tournerie et différentes boissons.
 - La boulangerie-pâtisserie l'Atelier Sucré de Janailhac a assuré la vente de pain, de gâteaux et de fromage et, pour la circonstance, a prolongé son ouverture jusqu'à 14h.
 - Le restaurant Saint Eutrope nous a sponsorisé pour les achats de boissons.

Prochaines animations :

- Le 2^e dimanche de chaque mois, un marché sur le même format avec des producteurs locaux, buvette tenue par une association de la commune, possibilité de rester déjeuner sur la place (plats préparés par les producteurs ou pique-nique), animations et vide-grenier dans la maison André.
- Les autres dimanches matin, jusqu'en octobre, un marché « format plus réduit » avec quelques producteurs

présents (légumes, œufs, viande, agneau, petits fruits...) et des produits en dépôt (miel, pain d'épices confitures, noix, jus de pomme...). La maison André sera ouverte et proposera café et boissons et vide-maison.

- Dimanche 30 juin, l'association Partage proposera une activité autour du jeu.

Et un évènement de grande envergure pour la commune :

- Vendredi 2 août à 20h30, en l'église de Janailhac, un concert de Jazz sera proposé dans le cadre du festival musical « Jazz aux villages » avec la chanteuse Caupain accompagnée par 2 musiciens.

À partir de septembre 2024, des activités plus régulières vont se mettre en place dans les locaux :

- Atelier de couture,
- Ateliers sur le thème de la nature,
- Et d'autres en cours préparation.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez proposer des ateliers, y participer ou simplement partager un moment convivial.

par Janine Leroy et Laurent De Marchi

Rassemblement

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Ce 8 mai 2024 marquait les 80 ans du Débarquement. Dans ce cadre, les enfants des classes de CM1 et CM2 ont interprété avec leur instructrice la chanson de Jean Ferrat : « La paix sur Terre ». Un pot de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



REPAS DES AÎNÉS

Samedi 20 janvier, nous recevons nos aînés autour d'un repas concocté par Karim, du Saint Eutrope. Malgré un nombre décroissant de participants, l'ambiance de ce moment de convivialité est toujours joyeuse. La population présente apprécie toujours autant de se retrouver autour d'une bonne table. À cette occasion, de nouveaux convives ont rejoint cette assemblée. En parallèle, des colis ont été distribués aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX-NÉS

Sous un beau soleil, une charmille, honorant la naissance en 2023 de Willow, Noa et Gaspard, a été plantée, rue de Kilstett, près du terrier des Galoupiaux, le dimanche 10 mars. La plantation d'un arbre est un geste durable et symbolique. Pour ces enfants, comme pour cet arbre, c'est la vie qui commence. Cet instant s'est terminé par la remise de chèques Cadhoc aux parents et un pot de l'amitié.

par Marlène Besse / Éliane Mazabraud



Premier secours

FORMATION PREMIER SECOURS : PSC1

Vos élus avaient émis le souhait de sensibiliser la population aux premiers secours. Aujourd'hui la municipalité est en mesure de vous proposer une première session de formation durant le deuxième semestre 2024. Cette formation gratuite et dispensée par des intervenants habilités et bénévoles, s'adresse aux adultes et enfants de plus de 10 ans. Elle se déroulera sur une journée (7 heures) à la salle André Garnier. Elle est limitée à dix participants. À l'issue de celle-ci vous pourrez

obtenir une attestation de formation aux premiers secours. Si vous êtes intéressés, nous vous demandons dans un premier temps de vous inscrire à la mairie. Nous vous recontacterons pour vous informer de la date et des modalités.

La municipalité remercie d'ores et déjà les formateurs qui interviendront.

par Éliane Mazabraud / Jean-François Boulesteix



Incivilités

Nos employés municipaux tout au long de l'année prennent soin de notre bourg afin que celui-ci soit très agréable à visiter et à vivre. Cet espace doit le rester. Actuellement nos agents nous signalent une recrudescence des déjections canines sur l'espace public, pelouses et parterres. Ce constat traduit l'irrespect pour tous.

Nous vous rappelons l'importance de ramasser les déjections de vos animaux.



Ça bouge à Janailhac



Mairie et agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi

Mairie	9h-12h et 14h-17h30
La Poste	9h-12h et 14h-17h

Mardi et Vendredi

Mairie	9h-12h
La Poste	9h-12h

Samedi

Mairie	9h-12h
La Poste	9h-11h30

Fermé le mercredi

Pour nous contacter :

05 55 00 71 06
 05 55 75 23 12
 Site : www.janailhac-mairie.fr
mairie.janailhac@orange.fr

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux
05 55 00 76 58
- Relais Petite Enfance
06 33 65 85 75
- Déchetterie de Nexon
05 55 58 35 42
- Déchetterie de St Yrieix
05 55 08 26 06
- SAUR : 05 87 23 10 01
N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Assistante sociale

- Mme TRIMOLLET (St-Yrieix-la-Perche)
05 55 08 34 00

Ven. 5 juillet | **MARCHÉ PIQUE-NIQUE | CONCERT ET FEU D'ARTIFICE** à partir de 19h

Dim. 21 juillet | **MÉCHOUI**

Dim. 11 août | **PARTICIPATION AU VIDE-GRENIER** à La Roche-l'Abeille

Dim. 15 septembre | **TOURNOI DE BASKET**

Nuit du 11 au 12 août | **DÉCOUVERTE DES ÉTOILES FILANTES** (si la météo le permet)

Dim. 22 septembre | **BALADE CONTÉE ET CONCERT VOCAL** à l'église à 20h30

Ven. 2 août | **CONCERT « JAZZ AU VILLAGE »**

Dim. 3 novembre | **FÊTE DU TERROIR**

Dim. 10 novembre | **CABARET AVEC « SWING MELODIES »** Salle André Garnier à 15h

Lun. 11 novembre | **CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »**

Dim. 17 novembre | **SUPER LOTO** à 14h30 > Spécial « Bons d'achats »

Sam. 21 décembre | **MARCHÉ ET CONCERT DE NOËL**

VOS RENDEZ-VOUS À JANAILHAC

D'AUTRES RDV À NOTER !

■ **AVEC L'ASSO « AU COIN DE LA PLACE »**

> Marchés de producteurs locaux avec animation
le 2^e dimanche de chaque mois sur la place

14 juillet | 11 août | 8 septembre | 13 octobre | 10 novembre | 8 décembre

> Petits marchés de producteurs locaux
Tous les dimanches

■ **AU « SAINT EUTROPE »**
À partir de septembre : Thé dansant
Tous les derniers mercredis du mois

Organisation : Commune Comité des Fêtes
 Janailhac Amitiés Au fil de l'Isle Au coin de la place
 Janailhac Patrimoine Les amis de Kilstett